

Séance du mardi 11 Octobre 2016

L'an deux mil seize, le mardi onze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	18
Votants	19
Pouvoir	1

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusé : Jean-Michel **Coquard**.

Pouvoir : Jean-Michel **Coquard** ayant donné pouvoir à Dominique **Schmitt**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 6 septembre 2016 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Marc Neyra relève deux coquilles en page 4, dans la rubrique VI – URBANISME - point « Etude de faisabilité de l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes » : l'étude étant finalisée...rappellent les spécificités en matière de mutabilité (ajout « du ») foncier et dans le point « Dénomination d'une voie – Allée des Chardons » ... nommer la voie qui relie la ~~une~~ (suppression « une ») partie de la Montée Tripette à la Place des Mignonnes.

Ces rectifications étant apportées et validées, le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 6 septembre 2016. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de modifier l'ordre de passage des points III et IV afin d'attendre l'arrivée de Céline Marcuccilli, excusée par avance de son arrivée retardée. Le Conseil municipal approuve cette modification de l'ordre du jour.

Dominique Schmitt souhaite exprimer son ressenti sur les modes de fonctionnement lors des séances de Conseil municipal. Il met en relief le souhait d'être associé aux décisions qui requièrent une approbation formelle ainsi que la représentativité de chaque sensibilité et des opinions exprimées. Ce point est en rapport avec le point relatif à « l'Etude de faisabilité de l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes : présentation de scénario pour l'aménagement de l'entrée du Bourg Nord ». Cette remarque ayant été faite, l'ordre du jour est poursuivi dans les conditions normales.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** 4 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation
Propriété bâtie	41 chemin de la Forêt
Propriété bâtie	81 allée de la Galochère (lot 3 lotissement « La Galochère »)
Propriété bâtie	57 allée des Lauzes (lot 3 lotissement « le Cœur des Vignes »)
Propriété bâtie	40 impasse du Cèdre « les Granges »

III – TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

Ecole élémentaire : Jean-Claude Demay informe du montage de la grue. Il précise que l'équipe de maîtrise d'œuvre a mis en place une réunion de chantier tous les vendredis matins à 9h en mairie, à laquelle participent les bureaux d'études, les entreprises et la maîtrise d'œuvre. A ce stade d'avancement, les réunions revêtent un caractère très technique afin de permettre le démarrage opérationnel du chantier avec le lot 01 - gros œuvre (entreprise LEFORT) - le 17 octobre.

Le planning prévisionnel est sensiblement respecté avec un retard d'une quinzaine de jours. Jocelyne Crozet s'inquiète de savoir si ce retard impactera les travaux programmés durant la phase de vacances scolaires. Il est indiqué en réponse qu'en raison de la congruence entre entreprises, ce retard ne devrait pas pénaliser l'avancement du chantier.

Suite à une interrogation de Dominique Schmitt, Monsieur le Maire rappelle que le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) est très présent dans le cadre de ce chantier, conduit en site occupé.

M. Demay évoque l'attente de raccordement du branchement sollicité par l'entreprise de gros œuvre auprès d'Enedis (nouvelle appellation d'ERDF), dans l'intervalle, un groupe électrogène alimentera le chantier durant quelques jours.

Est évoquée la prise d'arrêté concernant la neutralisation des 2 places de parking rue de la Mairie côté pair au niveau des numéros 34 et 36 afin de faciliter la rayon de braquage des véhicules de chantier ainsi que la suppression du passage (escaliers) entre le parking de l'église et l'école primaire. Une communication devra être faite au sein de l'école pour avertir les familles et l'interdiction sera matérialisée par la pose de barrières. Cette réglementation sera applicable à compter du 17/10/2016 jusqu'au 28/02/2017.

M. Demay relate quelques aléas survenus lors de la remise en route du chauffage à l'école primaire contraignant l'entreprise à des ré interventions successives en raison de la complexité des réseaux liée à des cheminements compliqués issus de chantiers successifs. Lors des investigations préalables au chantier, 2 anciennes fosses d'aisance ont été identifiées.

En réponse à des questionnements divers, M. Demay informe du changement de technique de construction avec la suppression des micropieux pour la pose de longrines et confirme la réalisation de réseaux neufs. Enfin, concernant l'utilisation d'une cuve existante d'environ 12 m³ pour la rétention et le stockage des eaux pluviales, Dominique Schmitt s'interroge sur la possible mobilisation d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en séparatif des réseaux. René Blanchet précise que cette aide n'est envisageable du fait que les réseaux sont déjà déclarés en séparatif.

❖ Voirie :

Patrick Gaudillière présente en photo les travaux réalisés dans le programme de voirie de la communauté de communes, réalisés par l'entreprise AXIMA :

- chemin de champ de Cruix (pose d'un bicouche début novembre) ;
- impasse du Coteau : chantier achevé ;
- montée de Bel Air : enrobés à réaliser très prochainement.

La réhabilitation du parking des Terrasses est terminée, mais sa disponibilité au public sera différée afin de permettre la germination du gazon.

La commande du marquage est passée auprès de l'entreprise PROXIMARK pour une réalisation durant la deuxième quinzaine d'octobre (en fonction des aléas climatiques).

René Blanchet signale un achèvement très tardif du chantier conduit pour la réalisation d'une tranchée pour le raccordement à la fibre de l'ITEP (croisement allée de Vauxonne et chemin Champ du Bois) 10 octobre dernier. Les horaires et les restrictions prévues n'ont pas été respectés provoquant notamment des nuisances sonores aux riverains.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES :

Stéphanie Druel revient sur les élections des représentants du Conseil municipal des jeunes du 7 octobre dernier et cède la parole à Arlette Proietti qui a assisté au déroulement de cette élection : 76 enfants se sont impliqués sérieusement en venant voter (modalités classiques de vote) en mairie, dans la Salle du Conseil municipal. 3 groupes se sont succédé et compte tenu du temps de vote et de dépouillement effectué par les enfants présents à l'étude, le résultat n'a pu être communiqué qu'à 17h45.

La forte mobilisation des 23 candidats s'est traduite dans les professions de foi présentées à l'assemblée. Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont désigné :

Représentants des CM 1 :

Jean COQUARD
Oscar DELAS
Célie DELFIEU
Elliot FUTIN
Nina MARCUCCILLI
Lola MARTIN

Représentants des CM 2 :

Tristan BATOR
Roman CONESA
Terry DURAND
Camille MOREL
Charlotte QUEROL
Gabriel SERVOIR

Les membres du CMJ viendront se présenter lors du prochain Conseil.

Les élus soulignent l'implication et la dynamique impulsée sur ce projet par l'équipe enseignante constituée de Géraldine Andriot, Camille Bacha, Karine Morateur et Patrick Girard.

Céline Marcuccilli rappelle que le premier conseil d'école de l'année se tiendra le 18 octobre prochain.

Marc Neyra fait part du regard positif sur l'organisation et l'ambition portée par la collectivité en matière de temps d'activité périscolaires, porté par notre ancien inspecteur de l'éducation nationale, M. Brissaud, rencontré lors de l'inauguration de l'ITEP.

V - URBANISME :

❖ Actualité des dossiers en cours :

Alain Reynier fait le point sur les dossiers en cours et évoque le dépôt de permis de construire allée des Chardons (lotissement « les Terrasses de l'Amandier ») pour lesquels une demande d'avis a été adressée au CAUE Rhône Métropole.

L'antériorité du dossier initial est rappelée : instruction de permis d'aménager prévoyant un accès direct des parcelles à la route. Ce projet a été mis en suspens puis a ré émergé avec le dépôt d'une déclaration préalable valant division de parcelles, avec le choix de confier à un seul constructeur la réalisation des maisons individuelles. La commune n'a pas sollicité de dépôt de permis d'aménager. Or, le plan de composition du lotissement est dépourvu de parti d'aménagement et de conception des aménagements, faisant état uniquement d'un découpage foncier, sans tenir compte des futures constructions, des implantations et de l'impact de la pente du terrain permettant de projeter les percées visuelles, accès, clôtures, etc....

En outre, la situation géographique du lotissement situé sur une crête dominant le coteau Est requiert des prescriptions paysagères pour garantir une intégration satisfaisante.

Or, au fil des dépôts de projets, il est constaté que le choix d'un unique constructeur n'est pas à même de garantir une cohérence d'aménagement, les projets de construction « clés en main » étant disparates et peu logiques in situ. Il résulte que la commune est sollicitée par les futurs pétitionnaires pour délivrer conseils et accompagnements, avec un risque de subjectivité.

L'avis du CAUE vient corroborer l'analyse de la commune. Seul un cadrage urbain et paysagé d'un projet de lotissement permettrait de donner une cohérence et une lisibilité en matière de parti d'aménagement sur ce nouvel ensemble qui se déploie sur les parcelles 992 et 954 avec 6 lots et un espace vert.

❖ Aménagement de l'entrée du Bourg Nord :

MM. Paccoud et Blanchet tiennent à préciser quelques éléments de contexte avant d'aborder ce dossier dans une configuration plus formelle :

- Concernant le tènement COQUARD, les élus ont rencontré un opérateur foncier ayant proposé un projet assez simpliste dans son étude, sans réflexion cohérente d'aménagement entre l'existant et une construction neuve. Ce projet doit être retravaillé notamment au regard de l'implantation des stationnements sur la parcelle.

- La problématique des stationnements de surface est à prendre en compte dans toute conception de projet sur l'emprise même du terrain. Cette réflexion doit être engagée par îlots, quel que soit le type de logements. En effet, aucune réserve de stationnement ne peut être disponible à l'extérieur du périmètre.

Il est rappelé qu'une place de stationnement est obligatoire par logement social. Dans la réalité, ce nombre est évidemment insuffisant. Les élus déplorent que la création de logements sociaux imposée aux communes ne s'accompagne pas d'offre de transport en commun, véritable contradiction au cœur des territoires ruraux.

- Concernant l'accompagnement des services de l'Etat sur cette opération (DRAC), M. Paccoud informe que l'Architecte des Bâtiments de France de notre secteur, Mme Florence Delomier Rollin a quitté ses fonctions pour évoluer au sein de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes. La commune reste dans l'attente d'une clarification en matière d'affectation territoriale.

- Logements sociaux : le périmètre d'étude acté dans le PLU doit permettre à la collectivité d'atteindre ses objectifs en matière de logements locatifs sociaux fixés à 35 %.

- Finalité du périmètre d'études : le périmètre de gel a été arrêté pour une durée de 5 ans dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 novembre 2013 (délibération n° 2013.050). A l'issue de ce délai, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) devra être formalisée afin d'être intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme (échéance pour la fin de la procédure : 2018).

- Finalité de l'étude de faisabilité : concevoir des scénarios et évaluer leur faisabilité économique. L'OAP sera définie d'après les préconisations formulées lors de l'arrêt du schéma. Celui-restera évolutif et adaptable au regard des mutations et des projets proposés par des opérateurs fonciers, sous réserve de leur compatibilité avec les préconisations d'aménagement formulées par la commune.

- Définition de schéma d'ensemble avec une articulation de voirie et de typologies de logements pour anticiper les évolutions qui viendront faire varier ce schéma de principe dont les orientations d'aménagement sont conçues pour une durée de 20 à 30 ans.

- L'OAP figera le schéma d'ensemble.

En préambule à la présentation détaillée de ce point, M. Paccoud propose de retirer la délibération prise précédemment sur ce même sujet, le 6 septembre dernier avant de poursuivre la séance.

❖ *Retrait de la délibération n° 2016.050 du 6 septembre 2016 « Etude de faisabilité de l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes : choix de scénario retenu pour l'aménagement de l'entrée du Bourg Nord » (délibération n° 2016.049)*

M. le Maire propose de retirer la délibération n° 2016.050 portant sur ce même objet et actée lors du Conseil municipal du 6 septembre dernier. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DECIDE de retirer la délibération précitée.

❖ *Etude de faisabilité de l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes : choix de scénario retenu pour l'aménagement de l'entrée du Bourg Nord (délibération n° 2016.050)*

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) un périmètre d'étude afin de préconiser des principes d'aménagements futurs permettant de :

- requalifier l'entrée de village ;
- favoriser l'optimisation et la qualité de l'urbanisation et son intégration paysagère ;
- densifier et diversifier l'offre de logements (objectif de 35 % mixité sociale intégré dans le PLU) ;
- se mettre en cohérence avec les évolutions récentes des dispositions législatives et réglementaires ;
- maintenir une offre de proximité (commerces et services) ;
- valoriser les espaces publics et les cheminements piétons ;
- prendre en compte les objectifs de développement durable dans une stratégie globale de développement de la commune.

Dans ce cadre, une convention d'études et de veille foncière a été signée entre la commune et l'EPORA, qui intervient avec plusieurs cabinets chargés du diagnostic, de la coordination, conception et de la programmation, ainsi qu'en appui technique et réglementaire.

Eu égard au portage de cette opération, il conviendra d'acter une prolongation de la convention d'une durée de 4 ans mise en œuvre avec l'EPORA depuis le 27/02/2013.

Par ailleurs, Monsieur le Maire et René Blanchet soulignent que l'EPORA a la charge, en cas de vente de biens, de mener les transactions avec les propriétaires privés en fonction du schéma d'aménagement retenu par la collectivité, l'idée maîtresse étant d'acquérir les tènements disponibles et d'éviter la dispersion, sans affecter la valeur des biens.

Monsieur le Maire et René Blanchet rappellent qu'un périmètre de gel a été arrêté, pour une durée de 5 ans, dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 novembre 2013 (délibération n° 2013.050). A l'issue de ce délai, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) devra être formalisée afin d'être intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme.

Les élus précisent qu'une rencontre avec les riverains a été organisée afin de leur présenter cette démarche, les principes de schéma d'aménagement, ses objectifs et les modes opératoires mis en œuvre.

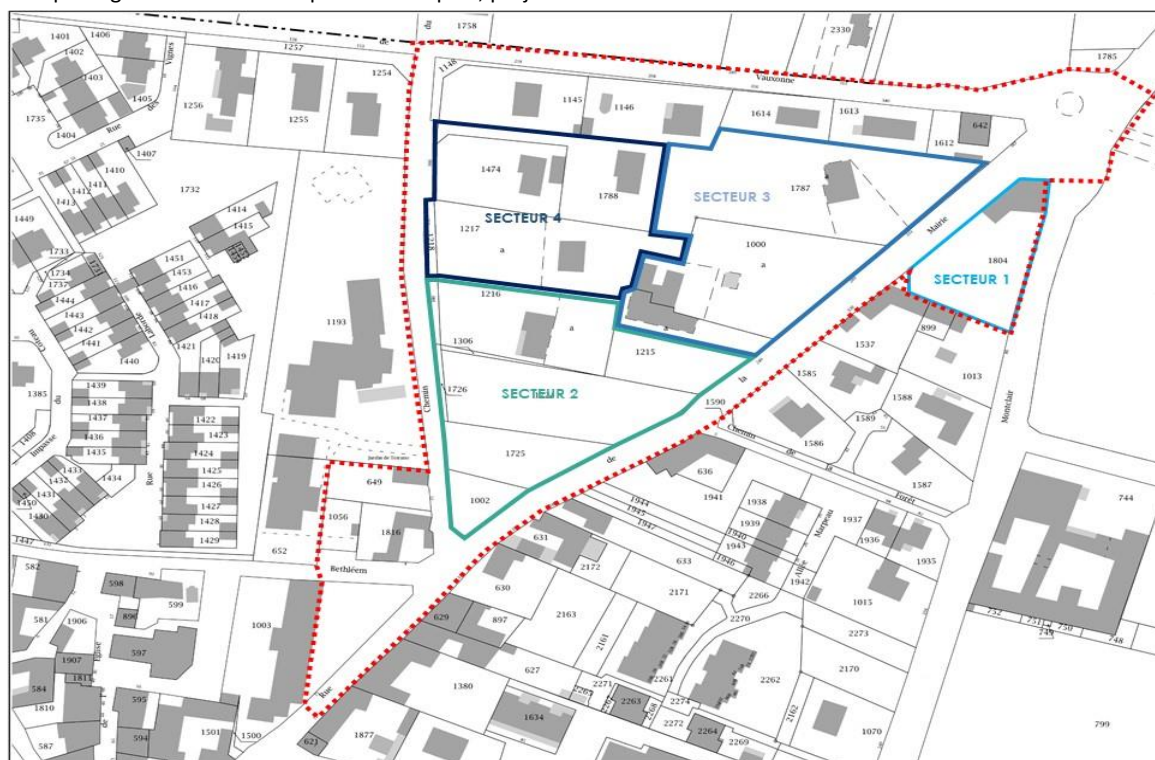
Monsieur le Maire et René Blanchet indiquent que la démarche a inclus plusieurs phases :

- diagnostic du secteur (juin à septembre 2015) ;
- définition de scénarios d'aménagement (octobre à décembre 2015) ;
- faisabilité financière des scénarios d'aménagements (juillet 2016).

Monsieur le Maire et René Blanchet rappellent les spécificités en matière de mutabilité du foncier et synthétisent les éléments du rapport de synthèse de l'étude d'aménagement réalisée par l'EPORA :

- Présentation commentée des 3 scénarios proposés et des pré-bilans financiers.
- Mise en exergue des écarts de coût sur le foncier et d'une réflexion sur le rendement de l'opération (hors coûts d'aménagement).
- Esquisse de 4^{ème} scénario, issu des échanges avec l'EPORA, formant une synthèse globale sur la base des résultats de projections financières proposées par l'EPORA pour optimiser la faisabilité économique du schéma (intégration du tènement comprenant la propriété COQUARD).
- Préconisation de phasages sur la base des disponibilités des terrains, de la typologie de logements programmés... Ces éléments de contexte multifactoriels aboutissent une évolution du phasage entre les secteurs numérotés 2 et 3 (permutation : le 3 est devenu 2).
- Une présentation de la démarche a été organisée le 6 octobre dernier auprès de tous les propriétaires fonciers afin de clarifier les objectifs et les modes opératoires, lever les éventuelles confusions (DUP et DPU), afin de donner du sens et de la cohérence à la dynamique d'aménagement portée par la commune. Il a été rappelé que dans certaines franges, une densification peut s'intégrer au sein du bâti existant.
- L'émergence d'un nouveau schéma d'aménagement, dit scénario 4, propose sur une surface de l'ordre de 1.5 HA :
 - une capacité totale d'un ordre de grandeur de 70 à 80 logements (prévisionnel établi à 84 logements dont 74 sur les secteurs 2, 3 et 4 et 10 logements sur le secteur 1) ;
 - une répartition en 4 secteurs géographiques identifiés afin de sectoriser les problématiques d'aménagement et leurs échéances de réalisation ;
 - une offre composée d'activités commerciales, de logements individuels, de logements individuels groupés et de petits collectifs, répartie entre logements social (secteurs 1 et 2), accession sociale (secteur 3) et accession privée (secteur 4).
- La réflexion de la commune doit s'axer sur l'articulation du bâti et des projets soumis afin de respecter la continuité du bâti et la typologie de logements du village.
- Le volet financier comparatif est présenté avec une estimation du coût global d'opération (coût actuel). Les projections financières font état de coûts établis sur la base de ratios en fonction de la typologie et du nombre de logements (incluant l'intégration de coefficients divers).
- Le portage foncier sera assuré dans un 1^{er} temps par l'EPORA puis transféré et dévolu à la commune, maître d'ouvrage de cette opération d'aménagement. Capacité de portage financier par des investisseurs, sous réserve de la validation et/ou de leur amendement par la collectivité, voire de préemption directe par la commune, si nécessaire.
- Prix d'achat : valeur du marché (retour positif sur les négociations en cours), avis de France Domaine obligatoire en cas d'acquisition, et comparatif avec un prix de référence sur la base des analyses des dossiers de déclaration d'intention d'aliéner.

Le phasage du scénario 4 est présenté ci-après, projeté sur le cadastre actuel :



COMMUNE DE POMMIERS
Secteur d'étude de l'entrée Nord

..... Périmètre de gel (L123-2 a)

Il est proposé de prendre appui sur le schéma d'aménagement proposé, dit scénario 4, pour fixer les orientations de l'OAP. Les contraintes et les perspectives d'évolution seront détaillées dans l'OAP elle-même.

Néanmoins, il convient d'avancer prudemment au regard des évolutions législatives et réglementaires qui abondent depuis une quinzaine d'années vers une concentration et une densification de logements.

M. le Maire précise que les autorisations du droit des sols seront soumises pour décision au Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir débattu et arbitré, a délibéré, avec 18 voix pour et 1 (une) abstention (Monique Mathieu) et :

- DECIDE d'approuver le scénario d'aménagement précité ;
- APPROUVE la formalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation, à intégrer au Plan Local d'Urbanisme (PLU) par la voie d'une procédure de modification et/ou de révision ;
- DONNE son accord pour la signature d'une prolongation de la convention avec l'EPORA ;
- CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

❖ **Contentieux**

René Blanchet note que suite aux 4 jugements favorables rendus par le Tribunal Administratif de Lyon en juillet 2016, 3 requêtes en appel ont été déposées et ont été transmises à l'avocat de la commune pour la rédaction des mémoires en défense.

VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ **Rapport des commissions communales :**

▪ **Commission Sécurité :** Jocelyne Crozet relate la réunion de la commission sécurité du 21 septembre dernier dont l'objectif était de faire le point sur les mesures prises dans le cadre de la sécurité et de la circulation devant l'école primaire. Jean-Claude Demay s'interroge la nécessité de revenir sur la solution proposée en l'absence de nouvelles réactions des familles. Il est convenu d'attendre d'éventuels questionnements sur ce sujet lors du conseil d'école du 18 octobre. Néanmoins, ce point n'a pas évoqué par les parents lors de l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves (APE).

Afin de répondre à l'inquiétude des parents qu'un véhicule venant de la route du haut de la rue de la Mairie vienne percuter les barrières de la cour, il est proposé de poser des séparateurs modulaires de voie (SMV) dans la pointe de la cour, à prolonger éventuellement tout le long de la cour afin de sécuriser le corridor des piétons durablement. Cette acquisition de matériel permettrait à la municipalité de tester d'autres aménagements de voirie.

▪ **Commission Communication :** Marie-France Pellegrin fait un retour sur la réunion avec le secrétariat de mairie au sujet du fonctionnement du site Internet. Quelques soucis de fonctionnalité ont été signalés et donneront lieu à des ajustements et à une réunion chez le prestataire pour trouver des solutions ad'hoc aux problématiques pratiques. La commission a fait part de sa satisfaction quant à la réactivité de mise en ligne, des précisions sur le mode de fonctionnement seront à affiner. Il a été décidé d'adresser systématiquement les informations municipales à l'ensemble des élus par mail, à charge pour chacun de retenir les informations les concernant. Des précisions sont sollicitées sur le référencement des coordonnées des commerçants du samedi et des commerçants itinérants. Pour information, Marc Neyra a remis les deux derniers « Pommiers Infos » aux commerçants.

Une consultation a été lancée pour retenir le prestataire chargé du bulletin municipal annuel. A l'issue de la procédure, la commission a décidé de retenir ROUGEVERT. Une première réunion de cadrage a été fixée le 12 octobre. Pour rappel, les emplacements requis pour les articles sont attendus pour la date butoir du 20 octobre afin de préparer le rétroplanning de production.

Le prochain « Pommiers Infos » sera distribué vers le 10 novembre. Les articles doivent être transmis rapidement.

Le Conseil municipal, réuni le 15 novembre, sera appelé à se réunir en réunion extraordinaire le 18 novembre prochain avec l'accueil de la délégation du Conseil municipal de Toirano. La commission se réunira le 2 novembre pour réfléchir sur la célébration des 5 ans du jumelage.

❖ **Rapport des structures intercommunales :**

▪ **Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues - SIEVA :** Patrick Gaudillière a assisté à la réunion annuelle de recensement des travaux prévisionnels de voirie le 10 octobre dernier : seule est concernée l'allée Sarron, dont la conduite a déjà été refaite. D'autres travaux du SIEVA sont prévus fin 2016 voire début 2017 avec le renouvellement de la conduite en fonte chemin des Bruyères (limitrophe avec Anse) et de travaux situés sur la RD 70 jusqu'au carrefour de la montée de Corbay avec le déplacement d'un poteau incendie. Une programmation ultérieure prévue en 2018 (réalisation en 2019) concernera le chemin St Jean entre le carrefour du chemin du Couchant et le chemin St Jean ainsi qu'une portion de voirie sur la RD 656 vers le four à chaux.

▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) - Commission Transport :** Jean-Claude Demay fait un bilan du dispositif Transports Personnes Isolées - TPI - développé depuis 6 mois par la communauté de communes :

- 24 personnes inscrites dont 8 non utilisateurs dont 83 % sont issus du secteur du Bois d'Oingt et 17 % du secteur d'Anse.
- 236 voyages, facturés 5 € par utilisateur, d'une longueur moyenne de transport de 10, 60 km.
- bilan financier : coût résiduel pour la CCBPD sur 6 mois : 4 214 € avec une contribution du Conseil départemental de l'ordre de 1 700 € (suppression à compter de 2017).

M. Demay précise que quelques ajustements seront proposés avec une ouverture de droits hebdomadaire portée à 4 trajets par semaine.

Une simplification du système de vente des tickets est envisagée par le biais d'une revente par les taxis au client.

Le développement du covoiturage au sein des communes constitue un axe de travail à étoffer.

▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) - Commission sociale élargie (transversale)** Arlette Proietti a participé à la commission sociale élargie portant notamment sur le TPI. La commission a préconisé une prise en charge partielle du coût du transport à la charge des usagers non imposables, par les CCAS communaux qui assurent déjà la réception des justificatifs. La commission a évoqué la mise en place éventuelle d'une mutuelle intercommunale.

▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) - Commission transversale économique :**

Peu de participants, forte proportion de membres excusés.

▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) - Commission économique :**

Commission du 12 octobre chargée de l'avancement du schéma de développement économique, base de la réflexion au forum territorial organisé le samedi 5 novembre matin.

La CC a fait le choix de recruter un agent de développement économique, garant de la mise en œuvre des politiques contractuelles avec nos partenaires institutionnels et des relations avec l'ensemble des structures de développement économique (associations, clubs, labels...).

▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) - Modifications statutaires :**

Un conseil communautaire exceptionnel se tiendra le 26 octobre prochain afin de valider une adaptation des statuts de la CCBPD aux exigences de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015. M. Paccoud donne lecture d'un projet des nouveaux statuts de la CCBPD au 1^{er} janvier 2017 qui intègrera un nouvel ordre des compétences, sans changement de redéfinition de l'intérêt communautaire.

La composition du conseil communautaire est appelée à être modifiée compte tenu de la fusion de communes, le Val d'Oingt sera représenté par 5 délégués, la commune nouvelle des Portes des Pierres Dorées regroupant Liergues et Pouilly-le Monial doit attendre la décision du Préfet du Rhône pour connaître son intercommunalité de rattachement (CCBPD ou agglomération de Villefranche Beaujolais Saône).

Chaque commune devra se prononcer sur ces nouveaux statuts.

- **Géopark en Beaujolais :** poursuite de la démarche.
- **Délégation de service public :** reconduction du prestataire Ellipse pour la gestion du centre aquatique Aquazergues.
- **Petite Enfance :** inauguration de la crèche de Lozanne et démarrage de la réflexion sur le secteur de Moiré / Bagnols.
- **Urbanisme / Habitat :** une solution web pour la gestion, le suivi et l'instruction des dossiers d'urbanisme (application

« R'ads » va être mis à disposition. La CCBPD à travers son groupe de travail et sa représentation au sein du SCOT, intervient dans l'évolution et les modifications à intervenir dans le schéma de cohérence territoriale - SCOT - .

La CC a entrepris une réflexion sur la mise en place d'un programme local de l'habitat – PLH – qui constitue le principal dispositif d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique de l'habitat à l'échelle du territoire. Ce nouveau volet sera prescriptif et nécessitera une mise en conformité avec le PLU. Par ailleurs, compte tenu des évolutions réglementaires et législatives, la CC sera appelée à délibérer sur la compétence de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI -. Des réserves sont d'ores et déjà émises eu égard à la coexistence de 34 PLU dont certains seront appelés à s'harmoniser en raison des fusions intervenues ou à intervenir.

- **Charte UNICEF ville amie des enfants :** se met en place.
- **Ordures ménagères :** choix du collecteur SERNED dans le secteur du Bois d'Oingt avec tri sélectif en porte à porte.

Harmonisation des horaires de déchetteries avec maintien d'ouverture d'un centre (prestataire unique, mais maintien d'une régie directe pour le haut de quai de la déchetterie de Theizé consécutive à sa surveillance, à la présence d'une décharge de classe 3 et d'une maison de gardien).

▪ **Charte de gestion forestière du Bois d'Alix :** mise en place bois d'une association syndicale libre de gestion forestière ayant pour objectif d'établir une charte de gestion raisonnée de la forêt et du bois.

VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Participation citoyenne : M. le Maire rappelle la réunion d'information du 20 octobre en présence des élus et des représentants de la Gendarmerie Nationale concernant le dispositif de participation citoyenne dont les objectifs visent à :

- lutter notamment contre les cambriolages ;
- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

M. le Maire resitue le contexte, détaille les éventuelles confusions avec d'autres dispositifs, pose le constat de la situation actuelle et les attendus en terme de sensibilisation de la population.

Marc Neyra s'interroge sur le caractère obligatoire des panneaux de signalisation associés au dispositif. La dénomination « participation citoyenne » qui revêt à son sens une portée élargie à d'autres dimensions de vie citoyenne.

Concernant le cadastre, une remise de 21 planches cadastrales sera effectuée courant novembre pour présentation au public, avec une permanence en matinée de géomètres, du 5 au 10 décembre en salle du Conseil municipal. Le public sera appelé à venir consulter ces planches.

➤ Présentation des nouveaux systèmes d'aide de la Région, mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017, autour de 3 niveaux de contrats :

- Contrats de ruralité pour les communes de moins de 2 000 habitants ;
- Bourgs centres et les pôles de service : communes de plus de 2 000 habitants jusqu'à 20 000 habitants ;
- Contrats de 3 ans négociés entre l'intercommunalité et l' élu référent régional portant sur des projets d'investissements intercommunaux proprement dits ou des projets communaux d'intérêt communautaire.

Les dossiers portant sur les investissements favorisant l'amélioration des services à la population, les projets de rénovation thermique des bâtiments, l'accessibilité, ainsi que les projets liés à l'attractivité et au développement économique du territoire en conformité avec le schéma régional, seront prioritaires. Néanmoins, pour être présentés, les projets devront avoir la certitude d'aboutir à l'issue de ces 3 ans et devront être au stade de l'APS au moment du dépôt du dossier.

Les communes seront invitées dès à présent à réfléchir à leurs priorités respectives à faire figurer dans ces contrats et faire remonter les projets à la CCBPD, sachant que l'enveloppe globale sera attribuée par la Région pour le territoire entier, supposant la conduite d'arbitrages.

➤ Vie associative :

• Assemblée générale de l'association de parents d'élèves : faible mobilisation des familles, recherche de membres pour le bureau, réduit à 5 personnes, faute de participants.

- Assemblée générale de l'association cantine : changement de bureau, présidé par Isabelle de Labareyre.

➤ Subventions réhabilitation de l'école : obtention de 142 500 € de DETR et annonce de 80 000 € d'aides départementales dans le cadre de l'appel à projets. Raréfaction des aides publiques allouées aux collectivités, nécessitant un financement par emprunt.

TOUR DE TABLE

Jean-Claude Demay évoque la remise des prix au concours « embellir le Beaujolais des Pierres Dorées » organisé par l'office de tourisme le 1^{er} octobre à Saint Jean des Vignes. Pommiers a obtenu le 3^{ème} prix. L'attribution du prix régional pour le maintien de la 3^{ème} fleur aura lieu en novembre pour une remise de prix début janvier 2017.

L'arrachage des plantes annuelles sera effectué le 2 novembre.

Divers soucis électriques sont signalés au multi-accueil, l'électricien en recherche l'origine.

Eric Bettant relève des problèmes de réception avec l'opérateur Orange, partagés par les membres du Conseil et également signalés par les habitants.

Fabienne Pegaz se réjouit du succès de la 2^{ème} édition de la Fête de la gastronomie avec la participation du Chef Julien Valençot pour la manifestation « 1 marché, 1 chef, 1 recette » le 24 septembre à Trézette. L'animation au marché, sympathique, a été bien perçue.

En réponse à sa question, les dates des élections ont été rappelées : élections présidentielles le 23 avril et 7 mai et élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

Arlette Proietti rappelle l'organisation du repas des élus le 4 novembre et du repas des Aînés organisé par le CCAS le 26 novembre.

Jocelyne Crozet signale le transit de camions chemin de la Creuse pour la réalisation d'un chantier à Limas. Une vérification sera effectuée.

René Blanchet informe que Pommiers et Toirano vont célébrer leurs 5 ans de jumelage lors des festivités du Beaujolais nouveau. Il a été convenu de retenir la date du 18 novembre pour une célébration officielle, en mairie, avec la tenue d'un Conseil municipal extraordinaire. Il sera proposé d'échanger sur des éléments de réflexion communs, à définir en amont. Il rappelle la soirée du comité de Jumelage le 15 octobre.

René Blanchet signale que les adjoints des communes sont invités à s'associer à la réflexion menée par les maires au sujet des communes nouvelles en travaillant tout autant sur le fondement de l'identité d'une commune, les spécificités de Pommiers ainsi que sur les avantages et/ou inconvénients à intégrer une commune nouvelle. Un contact a été pris en septembre 2016 entre les maires d'Anse, Lachassagne, Marcy, Ambérieu et Lucenay. A ce stade, il est proposé d'élargir le cercle de réflexion aux adjoints le 7 novembre, dans un esprit d'écoute et de discussion.

Daniel Paccoud rappelle que les discussions se dessinent autour de l'évolution des périmètres intercommunaux et qu'il est sans doute pertinent d'anticiper ces stratégies de reconfiguration.

Marc Neyra expose la réunion du 13 octobre de la commission Agenda 21.

Il revient également sur l'inauguration de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) le 24 septembre dernier durant laquelle l'équipe de l'ITEP a remercié la municipalité pour son soutien et la volonté d'intégration de cet établissement dans la vie du village. Certaines actions pourraient voir le jour dont l'ouverture des jardins partagés avec l'école et le souhait réitéré d'interagir avec des projets portés par la collectivité et/ou le secteur associatif local.

Marc Neyra émet le souhait de voir inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion un point concernant l'évolution du secteur « salle des fêtes et presbytère ». Il semble utile de lancer quelques pistes pour définir les orientations et les réflexions préalables aux modes opératoires et aux modalités d'association du public.

Daniel Paccoud est favorable à cette proposition et suggère de travailler ce point dès 2017, par une analyse fine des besoins, afin d'engager une réflexion sur l'aménagement de ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 15 novembre 2016 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	